Image not found or type unknown

Carte de séjour française

Par **NICKY54**, le **21/05/2013** à **17:10**

Bonjour ,
je suis d origine Algérienne , je vis en Italie depuis longtemps et j' ai la carte de séjour longue durée italienne .
je veux travailler en France en travailleur indépendant , je peux avoir un appartement en France par une amie .
ai-je le droit et quelle démarche dois-je faire ? et où ?
merci

Par **citoyenalpha**, le **24/05/2013** à **16:20**

Bonjour

vous devez faire une demande de carte de séjour auprès d'une préfecture française.

En effet les titres de séjour émis par les autres états européens n'autorisent pas à résider en France.

Toutefois l'attribution d'une carte de séjour française est possible.

Restant à votre disposition

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés